

Mathématiques en BTS électrotechnique.

Changements à compter de la rentrée 2020 et de la session 2022

Le nouveau référentiel concerne, à la rentrée 2020, les étudiants de première année. Il est notamment accessible sur la page « mathématiques en BTS » du portail académique :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/mathematiques/node/239>

Évolution des horaires de mathématiques (page 144 du référentiel) :

On passe de 3 h (classe entière) + 1 heure (TD) en 1^e année et 2 h (classe entière) + 1 heure (TD) en 2nde année à **2,5 h (classe entière) + 1 heure (TD) en 1^e année et 2,5 h (classe entière) + 1 heure (TD) en 2nde année.**

Il s'ajoute à cela 0,5h de co-enseignement STI/mathématiques en 1^e et en 2nde année.

Évolution du programme de mathématiques (pages 71 et 72 du référentiel)

Les modules « suites numériques » et « transformation de Laplace » ne sont plus au programme. Quelques restrictions apparaissent dans les modules « fonctions d'une variable réelle », « fonctions d'une variable réelle et modélisation du signal », « séries de Fourier » et « Probabilités 1 ».

Les modules « calcul et numération » et « éléments d'algorithmique et de programmation » sont introduits dans le programme.

Évolution des modalités d'évaluation (pages 116, 122 et 123 du référentiel) :

Pour les candidats scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), les apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités, **la session 2021 est la dernière au cours de laquelle les mathématiques sont évaluées par une épreuve ponctuelle écrite de 3 heures relevant du groupement A.**

À compter de la session 2022, les mathématiques sont évaluées par CCF et donnent lieu à **deux situations d'évaluation d'une durée de 55 minutes chacune.**

La première doit avoir lieu avant la fin de la première année, la seconde avant la fin de la seconde année. Les modules de programme sur lesquels portent chacune de ces situations sont précisés en page 123 du référentiel.